

# Guide pratique de la DDC sur la lutte contre la corruption

## Document thématique



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



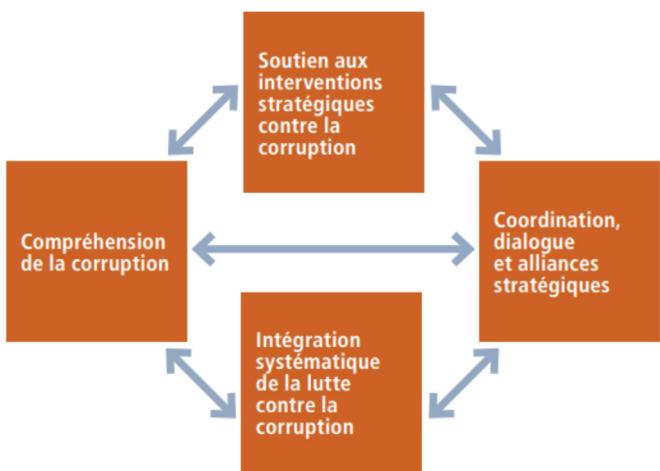
## Pilier 4 : renforcer la coordination et le dialogue

L'une des composantes essentielles de l'approche à quatre piliers de la DDC en matière de lutte contre la corruption (figure 1) est la promotion d'une coordination et d'un dialogue renforcés.

Les réformes anticorruption, qu'elles soient explicites ou implicites (c'est-à-dire intégrées dans des approches sectorielles), requièrent du temps et des moyens financiers. Comme pour tout autre domaine de la coopération au développement, les solutions techniques proposées par les interventions anticorruption ne peuvent être mises en œuvre avec succès au sein d'une institution sans volonté politique de réforme et d'engagement continu, à long terme, des donateurs, y compris de la DDC.

Le **cadre général**, ainsi que la logique sous-jacente, de l'engagement de la Suisse en matière de lutte contre la corruption dans les pays partenaires sont énoncés dans la *stratégie de politique extérieure 2020–2023*,

Figure 1. Les quatre piliers de l'approche de la DDC : pilier 4



Source : de l'auteur

Ce document thématique, qui fait partie d'une série de huit, vient compléter les Directives de la DDC en matière de lutte contre la corruption. Ces documents fournissent des recommandations sur la manière de mettre en pratique les quatre piliers de l'approche aux fins de l'élaboration de programmes anticorruption avec un accent thématique ou en tant que thème transversal. Les documents thématiques sont structurés de la même manière que les directives et explicitent les concepts, thématiques et approches que présentent ces dernières. Ils renvoient également à des liens vers des ressources qui approfondissent certaines thématiques.

laquelle identifie la corruption comme un obstacle au développement économique et à la prospérité, et comme un facteur d'instabilité politique et de migration. Ces objectifs de politique étrangère sont adaptés dans la *stratégie de coopération internationale 2021–2024 de la Suisse* et dans les programmes de coopération au niveau des pays. Le dialogue politique pour la lutte contre la corruption repose sur les principes présentés sur la page Policy Dialogue de la boîte à outils pour la gouvernance (Governance Toolbox), ainsi que dans la note de la DDC consacrée au dialogue politique orienté sur les résultats (*Result-oriented Policy Dialogue*, 2017).

Comme **points de départ pour instaurer le dialogue politique et stratégique avec les gouvernements partenaires**, de même que comme options pour l'assistance technique, la DDC devrait envisager d'exploiter les différentes opportunités :

■ Les normes et les instruments internationaux directement ou indirectement liés à la corruption, tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et les recommandations issues de son processus d'examen, d'autres conventions régionales de lutte contre la corruption et leurs mécanismes d'examen ainsi que les normes et recommandations provenant d'organismes tels que le Groupe d'action financière (GAFI).

- Les objectifs de développement durable (ODD), un cadre pertinent pour discuter des programmes et projets de lutte contre la corruption avec les gouvernements des pays partenaires. La corruption est le plus souvent associée à l'ODD 16, mais elle constitue également un problème transversal qui affecte la réalisation de tous les ODD.
- Une coopération forte et efficace entre les donateurs, un domaine où la DDC joue un rôle de premier plan dans plusieurs pays et secteurs.
- Le dialogue politique, que ce soit au niveau des pays, avec les gouvernements, mais aussi sur les plans technique et sectoriel. Un certain nombre de bureaux de coopération (buco) nationaux ont développé des outils et des messages de dialogue politique, y compris au niveau des domaines. La corruption et la lutte contre ce phénomène doivent être intégrées dans ces messages et être abordées dans le cadre du dialogue politique. Par exemple, la réforme du secteur de la santé est généralement affectée par la corruption, et ce message devrait participer du dialogue politique aussi bien à l'échelle nationale que locale, de même qu'avec les responsables de la mise en œuvre (ONG multilatérales et locales pilotant des projets sur le terrain).

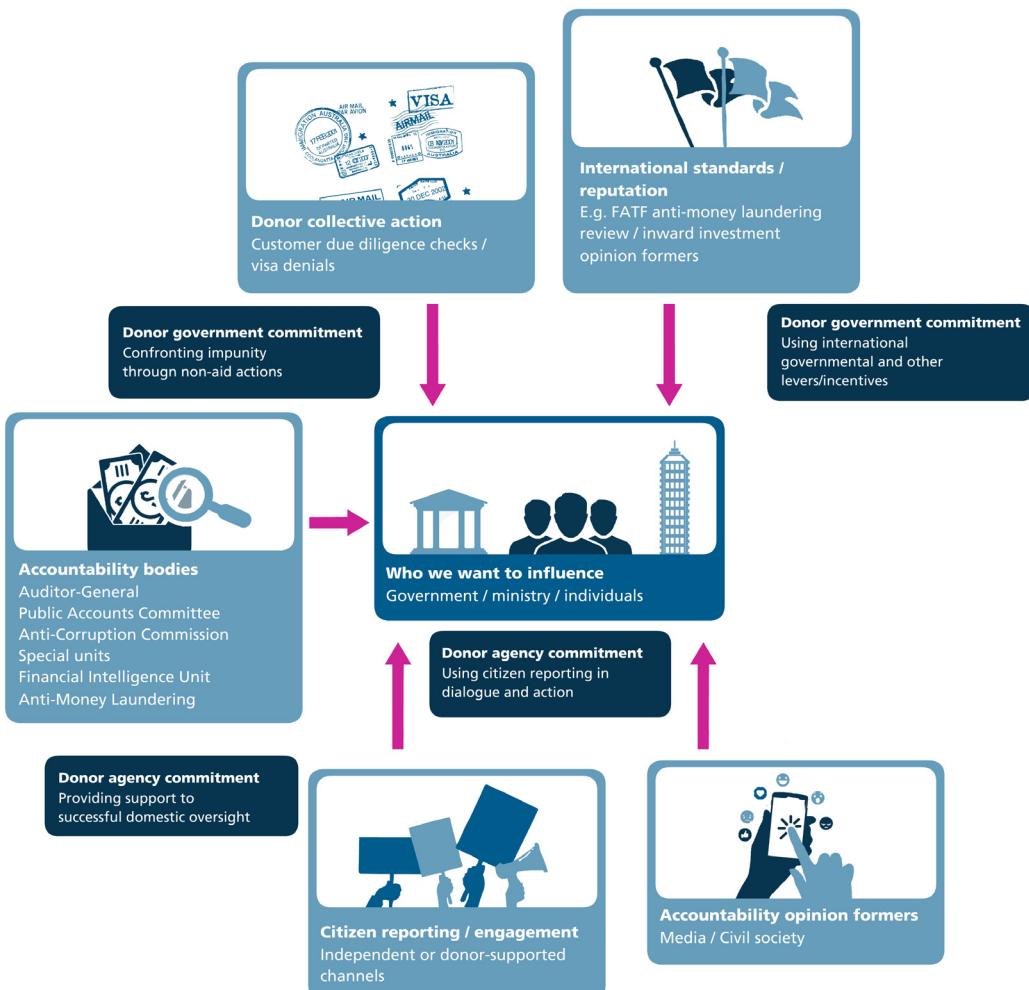
### Encadré 1. Principaux enseignements tirés de l'assistance en matière de lutte contre la corruption

Les enseignements qui doivent être intégrés dans la coordination des donateurs et le dialogue politique et stratégique sont les suivants :

- **Les donateurs devraient reconnaître que les gouvernements avec lesquels ils travaillent font partie du problème.** Bien qu'ils partagent le discours de la lutte contre la corruption, ils n'ont souvent pas la même volonté de combattre le phénomène que les donateurs.
- **Les interventions anticorruption sont fondamentalement politiques.** Aborder la lutte contre la corruption uniquement par des solutions techniques est voué à l'échec. En d'autres termes, la lutte contre la corruption ne consiste pas à simplement expliquer aux partenaires gouvernementaux comment résoudre le problème. Les donateurs doivent plutôt étudier comment accroître les attentes de la base, à savoir des citoyens et du public, et comment cette base peut faire pression pour obtenir des changements.
- **Pour provoquer un changement, il faudrait envisager d'instaurer une pression auprès des gouvernements et de la société civile allant au-delà du financement des interventions anticorruption.** Cette pression peut inclure le gel des avoirs de politiciens corrompus ou l'imposition de restrictions de voyage. Il peut également s'agir d'exploiter le potentiel offert par les normes internationales en matière de corruption et de lutte contre ce phénomène (la plupart des gouvernements se soucient de leur réputation internationale).

Source : adapté de Mason (2020)

**Figure 2. Renforcer l'approche des donateurs : cohérence des politiques anticorruption**



Source: Mason (2020), avec accord de l'auteur.

L'illustration 2 donne un aperçu des moyens de pression auxquels les donateurs devraient recourir de manière concertée.

Dans la pratique, les aspects suivants devraient être pris en compte lors de l'élaboration de programmes ou d'interventions anticorruption.

## Étape de planification et de conception

- Qu'est-ce que les autres donateurs font déjà ? Rechercher de manière proactive le dialogue avec les partenaires de développement et les autres donateurs pour comprendre comment votre programme ou projet s'inscrit dans les efforts déjà entrepris.
- Quels sont les enceintes au sein desquelles ces projets sont coordonnés ?
- Garantir que les partenaires de mise en œuvre de la DDC comprennent l'exigence de participer aux mécanismes de coordination des donateurs.

■ Évaluer si les partenaires de mise en œuvre sont susceptibles d'avoir besoin du soutien du buco pour s'engager dans des mécanismes de coordination.

- Lorsque vous joignez vos efforts à ceux d'autres donateurs, procédez toujours à une évaluation des risques qu'ils représentent, même s'ils ont été mis en œuvre avec succès pendant un certain temps, et vérifiez si les autres donateurs ont effectué leur propre évaluation des risques.
- Dans les projets multidonneurs, convenir d'un apprentissage et d'un suivi conjoints ainsi que de processus d'évaluation.

## Étape de mise en œuvre

- Les partenaires de mise en œuvre de la DDC disposent-ils des ressources suffisantes, en temps et en personnel, pour participer aux mécanismes de coordination des donateurs ?

- Le buco dispose-t-il des ressources suffisantes, en temps et en personnel, pour participer aux mécanismes de coordination des donateurs ? Le buco dispose-t-il des connaissances, des compétences et des capacités requises pour défendre les aspects politiques et techniques complexes des réformes ? Si les ressources nécessaires ne sont pas disponibles pour entreprendre des discussions techniques avec le gouvernement et les autres partenaires des donateurs, il peut être judicieux d'examiner la possibilité de détacher un expert anticorruption depuis la centrale, sur demande, pour soutenir les efforts de la DDC.
- Dans quelle mesure les politiques et stratégies nationales de la Suisse influencent-elles l'engagement dans la lutte contre la corruption ?
- Dans le débat sur la cohérence des politiques en faveur du développement durable et sur l'importance d'une **approche pangouvernementale**, l'attention se porte toujours davantage sur la manière dont les pratiques et la législation des pays donneurs facilitent la corruption dans les pays partenaires, par exemple en accueillant des fonds provenant de pratiques de corruption et d'autres formes de criminalité économique. Des problèmes pourraient être évoqués par les gouvernements partenaires ou d'autres donneurs quant à la manière dont la Suisse concilie ses efforts de lutte contre la corruption avec des politiques nationales qui, malgré les progrès réalisés ces dernières années, sont toujours favorables à l'accueil d'avoirs illicites.
- Les normes juridiques et politiques internationales que le pays partenaire s'est engagé à respecter sont-elles prises en considération ? Est-ce qu'elles pourraient être utilisées comme arguments en faveur d'une réforme ?

## Références

- Mason, Phil (2020) *Twenty Years with Anti-Corruption*, Part 10, U4 Anti-Corruption Resource Centre